

Fiche 25 : Les partenariats

* Les partenariats principaux

L'action éducative concerne au premier chef l'ensemble des adultes qui interviennent auprès des élèves dans l'établissement. Elle s'appuie sur les parents d'élèves et peut impliquer des partenaires.

***la communauté éducative** : Dans l'établissement, l'éducation est l'affaire de tous les adultes et à des titres divers en allant du chef d'établissement aux personnels de service.

***les parents d'élèves** : Pour mener à bien ses missions, la qualité des relations entre l'école et les parents est essentielle : elle contribue à la réussite de chaque élève et au bon fonctionnement de l'école. De plus, l'éducation familiale basée sur l'automatisation et l'épanouissement de l'enfant favorise une meilleure scolarité.

***les élèves** : Les élèves sont aussi des acteurs à leur niveau dans la vie scolaire notamment en responsabilité en tant que délégués de classe.

* Autres partenaires de l'école

L'accompagnement scolaire : la dernière charte de l'accompagnement scolaire a été signée à la rentrée 2001 par le ministère de l'éducation nationale et 26 associations. Elle vise à multiplier les initiatives d'aide aux devoirs et de soutien scolaire et à mieux définir le partenariat avec les équipes éducatives des établissements. Concrètement, il y a une mobilisation de personnes-ressources qualifiées pour proposer un accompagnement éducatif axé sur un travail scolaire. Par exemple, l'afev (association de la fondation étudiante pour la ville) a été fondée en 1992 et permet à des jeunes étudiants d'agir dans les quartiers pour aider les enfants en difficulté à faire leurs devoirs,

L'accompagnement des enfants en situation de handicap : l'éducation inclusive sollicite aussi le milieu spécialisé en tant que ressource pour l'école.

Les relations école-police-justice : Depuis plusieurs années, se sont développées des expériences de partenariat entre l'éducation nationale et les services de police et de justice pour enrayer la violence à l'école notamment dans le second degré.

Les autres ministères : agriculture, cohésion sociale, culture, emploi, enseignement supérieur, justice, intérieur et transports.

Les collectivités locales : communes (1^{er} degré), départements et régions → pour le financement.

Les représentants du monde économique : par exemple, les entreprises dans le cadre de stages.

Les organismes culturels, socio-culturels, scientifiques et techniques : par exemple, les bibliothèques municipales, les médiathèques, les théâtres, les musées, etc...

Les associations : Ces partenaires interviennent aux côtés de l'école dans le respect des compétences de chacun. Les actions en partenariat doivent correspondre aux objectifs poursuivis par le projet d'établissement.